

duelle de toutes les activités gouvernementales de soutien commercial, l'interruption des crédits à l'exportation et de l'assurance concernant les investissements étrangers, le retrait des délégués commerciaux, l'adoption d'un code de conduite pour les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud et la révision d'un certain nombre d'autres liens. Le Canada a participé activement à la rédaction d'une proposition en faveur d'une «Déclaration internationale contre l'*apartheid* dans les sports». Comme il est l'hôte d'importantes manifestations sportives internationales, dont les jeux du Commonwealth à Edmonton en 1978, il a fallu établir des règles précises sur cette question.

Chypre

Le débat en plénière sur la question de Chypre a révélé qu'il existe peu de chances de réconciliation entre les communautés chypriotes turques et grecques, 13 ans après que les Nations Unies aient dû intervenir en établissant une force de maintien de la paix. Le délégué du Canada a demandé si la «présence continue des forces de maintien de la paix des Nations Unies ne devenait pas un prétexte à l'inertie politique ou si elles ne se substituaient pas à la tenue de négociations sérieuses.» En 1976, la résolution ne faisait aucune allusion à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et le Canada s'était abstenu de voter en signe de protestation. L'année suivante, le Canada a pu appuyer la résolution puisqu'elle demandait la reprise des négociations entre les communautés et invitait les parties à collaborer avec le secrétaire général et la force de maintien de la paix des Nations Unies. La délégation s'est cependant abstenue sur une clause recommandant au Conseil de sécurité de maintenir la question de Chypre «constamment à l'examen». De par son expérience, le Canada estimait qu'une telle recommandation était superflue, étant donné que le Conseil s'était déjà engagé à tenir une réunion au moins deux fois l'an pour renouveler le mandat de l'UNFICYP et avait démontré en août qu'il était disposé à en convoquer une sans tarder s'il y avait lieu de le faire. Le Canada est d'avis qu'une solution sera trouvée par voie de négociations entre les parties et non par voie de décisions du Conseil.

Même si ce débat a été décourageant, il a été reconfortant de constater que Chypriotes turcs et grecs ont finalement pu s'entendre à la Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles) sur une résolution demandant la création d'une commission d'enquête chargée, avec la participation du Comité international de la Croix-Rouge, de retrouver la trace des personnes portées disparues.

Belize a retenu l'intérêt plus que d'habitude lors de l'Assemblée, en partie en raison des activités du Comité ministériel du Commonwealth, dont fait partie le Canada. Les pays des Antilles du Commonwealth partageaient avec de nombreux pays

d'Amérique latine le souci de ne pas diriger contre le Guatemala une résolution demandant l'autodétermination, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Belize, son voisin. La résolution invitait la Grande-Bretagne à poursuivre intensément les négociations, en étroite consultation avec les gouvernements de Belize et du Guatemala, et a recueilli beaucoup d'appuis en Amérique latine.

Maintien de la paix

Le débat sur le maintien de la paix a de nouveau reflété les divergences de vues fondamentales qui opposent les 33 pays membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les rôles respectifs du Conseil de sécurité et du Secrétaire général dans l'envoi et le commandement des forces. En situation d'urgence, les États ont montré qu'ils oublient volontiers leurs différences doctrinales et qu'ils sont disposés à faire des compromis pratiques afin de dépêcher une force de maintien de la paix sur le théâtre des opérations. Cependant, les pays fournisseurs de troupes à la Force se sentent frustrés par l'absence d'entente préalable sur la constitution, le financement ou le commandement de la Force, ce qui permettrait de procéder dès le départ à la planification voulue. Comme c'est le contingent du Canada qui est le plus important, 1 562 soldats sur 8 176, ou 19 p. cent du total, il s'est particulièrement intéressé au succès des travaux du Comité.

Jusqu'à présent, le Comité n'a pas réussi à fixer de lignes directrices qui jetteraient les fondements théoriques de la conduite des opérations de maintien de la paix ou, à tout le moins, codifieraient la pratique existante fondée sur la formule utilisée pour constituer et commander les trois forces maintenant déployées. Même s'il s'interroge sur l'opportunité de poursuivre ces discussions frustrantes, le Canada a voté en faveur d'une résolution qui renouvelait pour deux autres années le mandat du Comité, qui le priait de déployer de nouveaux efforts pour fixer sous peu des critères convenus et lui demandait de se consacrer aux questions particulières associées à la mise sur pied des opérations de maintien de la paix.

Le débat sur le désarmement s'est déroulé dans la perspective de la session extraordinaire consacrée au désarmement qui se tiendra en mai et juin 1978. On s'attend qu'y soit adoptée une déclaration exposant les principes généraux des négociations sur le désarmement et le contrôle des armements et un programme d'action pour les prochaines années. La session cherchera sans doute également à déterminer le meilleur cadre pour les futures discussions sur le désarmement, surtout que deux États dotés d'armes nucléaires, la France et la Chine, ne font pas partie de l'actuel organe de négociation, la Conférence du Comité du désarmement à Genève. De nombreux États voudront se concentrer sur le rapport entre désarmement et développement puisque,